



DÉCLARATION DES MAIRES ET LEADERS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES D'AFRIQUE

Nous, Maires et Leaders des Collectivités Territoriales d'Afrique réunis dans le cadre de la 8^{ème} édition du Sommet Africités organisé à Marrakech du 20 au 24 novembre 2018, sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI du Maroc, autour du thème : « **La transition vers les villes et les territoires durables : le rôle des collectivités territoriales d'Afrique** » ;

Conscients du nouveau rôle que l'Afrique est appelée à jouer dans les années qui viennent en tant que premier foyer humain du monde avec près de 40 % de la population mondiale à l'horizon 2100 ;

Constatant que dès 2050, un jeune de moins de 30 ans sur deux dans le monde sera Africain et que dans les dix ans à venir l'Afrique verra environ 200 millions de ses jeunes se présenter sur le marché du travail, offrant à l'économie africaine l'opportunité de bénéficier du dividende démographique si cette force de travail est bien utilisée, ou au contraire ouvrant une période de tensions sociales si cette force de travail n'est pas adéquatement employée ;

Tenant compte de l'accélération des mutations de peuplement qu'entraînent la croissance démographique rapide du continent, dont la population de majoritairement rurale il y a 30 ans va devenir majoritairement urbaine d'ici 30 ans, avec une population urbaine évaluée à 1,5 milliards d'habitants à l'horizon 2050 ;

Etant donné les importants flux migratoires que ces mutations de peuplement génèrent, notamment des zones rurales vers les zones urbaines, des régions pauvres vers les régions riches, mais aussi des pays et régions en proie à des tensions socio-politiques ou à des déplacements liées aux conséquences des changements climatiques vers les localités, pays et régions considérés comme en paix et plus accueillants ;

Préoccupés par l'alerte donnée par le Groupe International des Experts sur le Climat (GIEC) avertissant que l'addition des contributions définies au niveau national (CDN) proposées par les Etats en application de leur engagement dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris pour la lutte contre les changements climatiques aboutit néanmoins à une hausse de température de la planète de 3 degrés Celsius d'ici la fin du siècle, bien au-delà de la barre de 2 degré Celsius définie comme le seuil au-delà duquel la trajectoire climatique deviendrait irréversible, l'idéal étant de viser une hausse des températures de l'ordre de 1,5 degrés par rapport aux températures de la période préindustrielle ;

Interpelés par les agendas internationaux et continentaux dont la mise en œuvre sollicite un fort engagement des collectivités territoriales, notamment en Afrique ;

Persuadés qu'un tel engagement n'est possible que si les collectivités territoriales du continent bénéficient d'un environnement institutionnel favorable, avec les moyens d'actions humains et financiers à la hauteur des compétences que les lois de décentralisation reconnaissent désormais aux collectivités territoriales ;

Reconnaissant qu'en cette matière, les chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine ont manifesté leur ferme volonté de mettre en œuvre et d'approfondir les politiques de la décentralisation en Afrique en adoptant en juin 2014 à Malabo, Guinée Equatoriale, la Charte Africaine des valeurs et des principes de la décentralisation, de la gouvernance locales et du développement local ; ainsi que la création du Haut Conseil des autorités locales en tant que qu'organe consultatif de l'Union ;

Rappelant le rôle clé joué par la coopération entre collectivités territoriales dans l'accélération de l'intégration régionale, la prévention des conflits, et la préservation de la paix entre communautés africaines ;

DECLARONS CE QUI SUIT :

1. **Nous voulons** faire de nos villes et de nos territoires des espaces de vie productifs, créateurs d'emplois, inclusifs, et ouverts à tous, où tous les habitants ont les mêmes droits et les mêmes obligations, sans exclusive ni discrimination, avec une attention particulière accordée aux populations vivant avec un handicap et aux populations migrantes, pour être conformes à la recommandation des Nations Unies de ne laisser personne en arrière ;
2. **Nous nous engageons** à promouvoir une gouvernance plus participative et une présence plus importante et effective des femmes et des jeunes dans les instances de gouvernance de nos villes et nos territoires. Nous nous réjouissons à ce propos du lancement de la Campagne panafricaine des villes africaines sans enfants dans la rue initiée par le Réseau des Femmes élues locales d'Afrique et parrainée par Son Altesse Royale la Princesse Lalla Meryem du Maroc. Nous encourageons les villes d'Afrique à participer à cette campagne afin que le phénomène des enfants dans la rue soit éradiqué dans nos villes le plus rapidement possible, tant il est vrai que notre vie ne vaut que par la qualité de celle que nous offrons à nos enfants ;
3. **Nous sommes déterminés** à planifier et à gérer nos villes et nos territoires de manière plus efficace, suivant une approche stratégique soucieuse d'apporter des réponses aux problèmes urgents auxquels les populations sont confrontés, tout en préparant les conditions d'une bifurcation vers une voie de développement écologiquement plus responsable et socialement plus juste ;
4. **Nous reconnaissons** que l'informalité est l'une des caractéristiques spécifiques aux villes et territoires d'Afrique, aussi bien au niveau de l'organisation et de l'occupation de l'espace urbain, que de l'offre d'activités économiques et d'emplois des économies urbaines et territoriales. Nous nous engageons en conséquence à mobiliser les habitants des quartiers d'habitat

informels et les acteurs du secteur informel de l'économie pour qu'ils contribuent effectivement à la transformation structurelle de l'Afrique, en misant particulièrement sur le gisement de créativité et d'innovation que constitue la jeunesse de nos villes et de nos territoires ;

5. **Nous réaffirmons** notre engagement à faire de nos villes et de nos territoires des acteurs éco-responsables, décidés à contribuer à la réalisation des Contributions Décidées au niveau National (CDN) définies par les Etats pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Nous comptons prolonger l'effort de nos Etats par la mise en œuvre de Contributions Déterminées au niveau Local (CDL) dans l'objectif de participer à l'augmentation de l'ambition de l'Accord de Paris dans le but de limiter le réchauffement climatique à un maximum de 1,5 degré Celsius d'ici la fin du siècle. Nous invitons les villes et territoires d'Afrique qui ne l'auraient pas encore fait à rejoindre la Convention des Maires pour le Climat et l'Energie pour participer à cet effort collectif d'augmentation des ambitions de l'Accord de Paris ;
6. **Nous affirmons également** notre volonté de participer à la réalisation de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine définissant la trajectoire qui mène vers l'Afrique que Nous Voulons un siècle après la naissance de l'Organisation de l'Unité Africaine à laquelle l'Union Africaine a succédé. Nous sommes décidés aussi à travailler à la localisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés par les Nations Unies dans le cadre de l'Agenda 2030, et à participer à la préparation des rapports nationaux et des rapports spécifiques aux collectivités territoriales produits pour mesurer et vérifier les progrès faits en matière de réalisation des ODD et de leur impact sur l'amélioration des conditions et du cadre de vie des populations dans nos villes et dans nos territoires ;
7. **Nous encourageons** les collectivités territoriales à se regrouper au sein d'associations nationales au niveau de chaque pays pour favoriser leur synergie d'action, et à rejoindre notre organisation faitière continentale représentant légitime de la voix des collectivités territoriales du continent africain, Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique (CGLU Afrique). Nous saluons à ce propos la création du Forum des Régions d'Afrique et du Forum des Métropoles d'Afrique dans le cadre de CGLU Afrique.
8. **Nous sommes intimement convaincus** qu'un Etat fort est un État fortement décentralisé. Nous demandons en conséquence à nos États de mettre en place un cadre institutionnel, légal et réglementaire favorable à la décentralisation et à l'application du principe de subsidiarité dans la gestion des affaires publiques. Nous attirons notamment leur attention sur l'urgence de mettre en cohérence les compétences reconnues aux collectivités territoriales avec les moyens humains et financiers nécessaires pour exercer effectivement et efficacement lesdites compétences au bénéfice des populations ;

9. **Nous réitérons** notre appel à nos États afin qu'ils signent et ratifient la Charte Africaine sur les valeurs et les principes de la décentralisation, de la gouvernance locale et du développement local adoptée par les chefs d'État et de Gouvernement de l'Union Africaine depuis juin 2014 ; et à la Commission de l'Union Africaine, afin qu'elle accélère le processus de mise en place et d'entrée en opération du Haut Conseil des autorités locales en tant qu'organe consultatif de l'Union Africaine ;
10. **Nous demandons** aux partenaires au développement de réserver aux collectivités territoriales au moins 30% des enveloppes financières consacrées à leurs programmes de coopération. Nous sollicitons également qu'une partie de l'aide budgétaire négociée avec les États puisse être dirigée vers la réalisation des ODD au niveau des villes et territoires.
11. **Nous appelons l'attention** des États, des Communautés Économiques Régionales et de l'Union Africaine sur le besoin de conduire d'urgence une réflexion stratégique sur la question de l'urbanisation rapide du continent africain et ses conséquences économiques, politiques, sociales et culturelles ; et d'en faire une des priorités de l'agenda politique au niveau national, régional et continental. A cet égard, nous proposons qu'un des prochains Sommets des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine ait pour thème : « **La contribution des villes d'Afrique dans la transformation structurelle du continent** ».
12. **Nous demandons** aux Etats de définir et mettre en œuvre des politiques urbaines nationales ainsi que des politiques nationales d'aménagement du territoire en vue de mieux gérer la dynamique de l'urbanisation de notre continent, ceci en conformité avec le Nouvel Agenda Urbain adopté par les Nations Unies à Quito, Equateur, en octobre 2016. Ces politiques doivent être définies dans le respect du principe de ne laisser aucun territoire de côté. Elles doivent prendre en compte les potentialités de chaque localité, chaque ville et chaque territoire. Elles doivent organiser l'interconnexion desdits territoires, villes et localités, pour promouvoir la mobilité des hommes, des biens et des facteurs de production ; contribuer au développement des marchés locaux, nationaux et régionaux et à la mise en place d'un système cohérent d'établissements humains organisant des relations harmonieuses entre les villes et leur hinterland, et entre les grandes villes, les villes intermédiaires, les petites villes et les centres ruraux.
13. **Nous appelons** au renforcement de la coopération décentralisée entre collectivités africaines notamment au niveau de la coopération transfrontalière. Nous sommes convaincus que la coopération décentralisée transfrontalière contribue à enraciner la dynamique d'intégration régionale au quotidien et au niveau des citoyens. Nous demandons à ce propos la mise en place de cadres appropriés pour le développement de l'action internationale des villes et des territoires. Nous sommes en effet d'avis que cette action élargit le champ des relations internationales et contribue à humaniser les rapports entre Etats. Nous

voulons à travers cette action participer à la prévention et à la résolution des conflits et à la préservation d'une atmosphère de paix et de concorde entre communautés et peuples d'Afrique. Nous demandons à cet égard à l'Union Africaine d'intégrer les collectivités territoriales au mécanisme d'alerte précoce sur les conflits à travers l'implication de leurs associations nationales et de CGLU Afrique au niveau continental.

14. **Nous saluons** l'excellente organisation du Sommet Africités 2018 et adressons nos remerciements déferents à Sa Majesté le Roi Mohammed VI qui a accepté d'accorder Son Haut Patronage à cet événement phare de CGLU Afrique.
15. **Nous remercions** le gouvernement du Royaume du Maroc, l'Association Marocaine des Présidents des Conseils Communaux et la Ville de Marrakech pour la qualité de leur accueil et pour toutes les facilités mises à la disposition des délégués et qui ont été pour beaucoup dans le succès retentissant du Sommet Africités 2018
16. **Nous félicitons très sincèrement** l'équipe d'organisation du Sommet pour la justesse du thème retenu, la qualité de la préparation des différentes sessions, celles des débats auxquelles elles ont donné lieu et des recommandations auxquelles elles ont abouti.
17. **Nous saluons et félicitons** l'Association des Maires du Gabon représentée par sa Présidente, Madame Rose Christiane Ossouka-Raponda, pour sa brillante élection au poste de Présidente de CGLU Afrique pour les trois prochaines années.
18. **Nous félicitons enfin** le Comté de Kisumu au Kenya et son Gouverneur pour le choix porté sur sa collectivité pour accueillir la neuvième édition du Sommet Africités en 2021, et l'engageons à se mettre au travail dès à présent pour mobiliser le Président et le gouvernement du Kenya ainsi que le Conseil des Gouverneurs afin de s'assurer que le Sommet Africités de Kisumu soit à la hauteur de la réputation de cet important événement mondial.

Fait à Marrakech, le 24 novembre 2018

Les Participants